**Concessionnaires**

VM Construction se mettra en rapport avec les Sociétés ou les Services exploitants les réseaux intéressés, pour en obtenir tous les renseignements utiles à l'exécution de ses travaux et ceci dès le démarrage du chantier (durant la période de préparation).

Nous nous soumettrons à toutes les vérifications et visites des agents de ces services et fournira tous documents et pièces justificatives demandés.

En particulier, nous :

- transmettrons au Maître d’ouvrage tous les renseignements recueillis au cours de nos contacts et qui concernent soit la construction, soit l'exécution des travaux qui ne sont pas à notre charge, soit l'exploitation des installations,

- obtenir tous les certificats de conformité nécessaires et régler tous frais nécessaires, tant pour les canalisations collectives que pour les installations intérieures. - établir les demandes d'alimentation des bâtiments et les demandes d'abonnement pour les Services Généraux.

Nous devrons à cet effet se procurer et remplir les formulaires et les remettre au Maître de l'Ouvrage ou à son représentant, pour signature.

- Nous avons à notre charge les branchements provisoires de chantier, en plus des branchements définitifs

- La réception ne pourra pas être prononcée si les branchements définitifs et les alimentations ne sont pas en marche et si les essais ne sont pas réalisés, avec PV concluant sur tous les aspects.